Animer une réunion publique efficacement

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Dans un contexte de défiance, le dialogue avec la population devient essentiel. Le débat public permet d'informer, d'écouter et d'impliquer les citoyens dans les décisions locales.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Comprendre l'importance du débat public dans la démocratie.
- Organiser et animer des débats.
- Gérer des situations conflictuelles et favoriser le dialogue.
- Dégager des priorités et élaborer des pistes de mise en œuvre.
- Améliorer la prise de décision locale.

Description / Contenu

Introduction au débat public

- Définition et objectifs.
- Cadre légal et enjeux démocratiques.

Techniques d'animation de débat

- Méthodes d'animation
- Techniques de questionnement et de relance

Gestion des conflits

- Stratégies pour gérer les tensions.
- Importance de l'écoute active et du respect des opinions divergentes.

Mise en pratique

- Simulations de débats sur des thèmes locaux.
- Retours d'expérience et analyse des pratiques

Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

L'ATOUT FORMATION
POUR LES ÉLU.E.S

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme. Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session.

- Alternance de théorie et de pratique
- Travail en groupe
- Une synthèse du séminaire est remis en fin de journée
- Prise d'engagements

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Christian Veyre
3 en 1, Christian Veyre a plusieurs casquettes. Il journaliste indépendant, consultant en communication, mais également adjoint à la jeunesse et des sports dans la commune de Hédé-Bazouges (35). Il a travaillé pendant plus de 20 ans pour la presse grand public, professionnelle et territoriale (collectivité de plus de 450 000 habitants) en tant que rédacteur en chef ou directeur éditorial. Il collabore, aujourd'hui, avec des entreprises de presse, des maisons d'éditions, mais aussi des associations ou des collectivités. Il intervient, également, dans différentes écoles (Mediaschool Rennes, Lyon 3, IEP de Rennes, THE LAND…) et anime des séminaires et des tables rondes. Il a, par ailleurs, et par deux fois, été récompensé du prix Cap Com de la communication territoriale.